



Sans examen



Avec examen<sup>(1) et (2)</sup>



Pas d'admission possible

## Conditions d'admission au degré secondaire II (année scolaire 2023-2024)

BERNE francophone								
Élèves de 11 <sup>e</sup>	Conditions	Admission en 1 <sup>re</sup> année du degré sec. II						
		Formation générale			Formation professionnelle			
		Gymnase <sup>(3)</sup>	Filière bilingue	ECG <sup>(4)</sup>	MP1 <sup>(5)</sup>	École	Duale	
Section préparant aux écoles de maturité (p)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau AAA (dont une note <math>\geq 5</math> ou, si aucune note n'est <math>&lt; 4</math>, ou deux notes <math>\geq 5</math> si une est insuffisante) ou deux niveaux A (note <math>\geq 5</math>) et un niveau B (note <math>\geq 4</math>)</li> <li>Note <math>\geq 4.5</math> dans la majorité des autres disciplines obligatoires et pas plus d'une note <math>&lt; 4</math>.</li> </ul>		 Accès après la 10 <sup>e</sup> année : conditions ci-contre remplies (pour la 10 <sup>e</sup> ) et note suffisante en allemand au niveau A.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveaux AAA : 12.5 points<sup>(6)</sup></li> <li>Niveaux AAB : 13 points</li> <li>Niveaux AAC/ABB : 13.5 points</li> <li>Niveaux BBB : 14 points</li> </ul>							
	Autres résultats							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveaux AAA : 12.5 points</li> <li>Niveaux AAB : 13 points</li> <li>Niveaux AAC/ABB : 13.5 points</li> <li>Niveaux BBB : 14 points</li> </ul>							
Section moderne (m)	Autres résultats							
Section générale (g)								
Élèves issu.es d'une école privée								

ECG : école de culture générale ; MP1 : maturité professionnelle intégrée

### Notes :

(1) Les épreuves d'examen se fondent sur le plan d'études et correspondent aux exigences du niveau A.

Les élèves qui se qualifient pour un passage au gymnase entament directement la deuxième année de la filière gymnasiale monolingue, c'est-à-dire la première année de la formation dispensée au gymnase.

(2) Seulement les jeunes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans au 1<sup>er</sup> mai de l'année d'entrée au secondaire II peuvent s'inscrire aux examens d'admission.

(3) École menant à la maturité gymnasiale appelée gymnase, lycée ou collège selon les cantons.

(4) À partir de la rentrée 2023, il est possible d'effectuer à Bienna la formation en école de culture générale (ECG) dans le cadre d'une filière bilingue allemand-français. Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances linguistiques particulières pour s'inscrire à cette formation bilingue. Les élèves doivent cependant s'intéresser à l'autre langue et être prêts à fournir un travail supplémentaire.

(5) en plus d'avoir conclu un contrat d'apprentissage valable d'au moins trois ans d'apprentissage, il faut une recommandation au niveau de l'école secondaire.

(6) Le nombre de points correspond à la somme des notes finales dans les disciplines à niveaux.

Source : Documents cantonaux officiels.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).